

## Saint Christophe

### Conseil Municipal du 27 Novembre 2023 - 18h30

Présents : MALIET Thierry, CATHALA Jean-Pierre, VIGUIER Angélique, FAUCOU Patrick, CROS Lionel, GERME Nathalie, MUSI Françoise, ZWEERUS Katja.

Excusée :

Secrétaire de séance : GERME Nathalie

#### 1 - Validation du PV du 29 Septembre 2023 : Adopté à l'Unanimité

#### 2 – Expression des conseillers :

**Patrick FAUCOU** : il lui a été témoigné que l'éparage avait été bien fait

Il conviendra de suivre la rectification de limites de propriété avec la voie publique, suite à l'accord passé avec une personne concernée,

Il importe de rappeler les règles de limites de propriété , privé-public.

#### Information sur les travaux :

**-Jean-Pierre CATHALA, Patrick FAUCOU :**

-CIAS : est intervenu pendant 2 semaines pour la peinture des portes des 3 églises ainsi que de 3 croix (à Narthoux-village et cimetière- et La Maurelié). Il est noté qu'il faudrait un engagement plus clair sur le travail qui peut être réalisé. Il est émis des réserves quant à l'encadrement et le matériel apporté, pas toujours suffisant. Réserves qu'il est important de faire remonter.

-Aire de détente : reste quelques barrières à installer

-Voirie : des chemins ont été goudronnés à Narthoux et Rougeyres ; du point à temps a été fait.

L'épaveuse est passée au niveau des voies communales et de quelques chemins de terre.

Quelques arbres tombés sur la voirie ont dû être coupés. Il est rappelé que quand un arbre tombe, la responsabilité revient au propriétaire, lequel doit être en premier lieu prévenu. En cas d'urgence ou si le propriétaire ne peut intervenir rapidement, la Commune peut faire intervenir une entreprise et refacturer l'intervention au propriétaire.

-En cours : Mairie : reprise du fossé par un drainage et captations de l'eau de pluie de la toiture , étanchéité du mur de la cave ainsi qu'une goulotte bétonnée pour évacuer l'eau venant du village ;

-traversée de la route goudronnée de Combenègre pour capter l'eau d'un drain ainsi que l'eau qui ruisselle le long de la route ;

-pose d'un rail de revers d'eau à la Maurelié, et au chemin des Plantades.

De plus, des traversées de chemin de terre ont été réalisées

- A venir : réparation des croix en pierre de Saint-Dalmaze et de Brésil; reprise de l'éclairage de l'église de Saint-Christophe. Pour mise en conformité, un tableau de répartition avec prises de terre à l'église de Narthoux et un rajout de tableau de répartition avec prises à la Mairie.

Devis demandés pour le parking de Saint-Christophe ; pour la passerelle sur le Candour ainsi que pour une fenêtre à la sacristie de l'église de Narthoux.

-80 cm de chenaux ainsi qu'un coude ont été volés à l'église de Saint-Christophe et seront remplacés.

Remaniement de quelques tuiles sur le bâtiment Tressol,

Nettoyage des revers d'eau sur les chemins de terre de Brésil, Narthoux et les Plantades

Nettoyage des grilles des tout à l'égout de Narthoux

Ces travaux seront donnés à réaliser à un auto-entrepreneur de la commune (M. LEPRETRE du Reclot)

-Mr LEMBOUCHER a relancé la Commune concernant l'accès à sa propriété à Rabayrou dû à un problème de mousse . Dans un premier temps, nous allons faire faire un ratissage de la mousse et un traitement à la sulfate de fer par M. LEPRETRE.

-Un devis a été demandé à une auto entrepreneuse de la commune (Les Arts Verts) pour la réalisation du nettoyage autour du bâtiment Tressol,. Par la même occasion, il lui a été, aussi ,demandé un autre devis pour le nettoyage des abords extérieur du cimetière de Saint-Dalmaze qui sera présenté et à la charge du propriétaire du terrain .

-Des fissures ont été constatées sur les églises de Saint-Dalmaze et Saint-Christophe. A voir si le décret de catastrophe naturelle concernant la sécheresse peut être appliqué.

-Une portion de la route des Cazals sera prise dans les travaux voirie en 2024.

### **3-Compte-rendu des Commissions Externes**

**-SIERC-Patrick FAUCOU :** à revoir à la prochaine séance

Du côté de la Fibre, des témoignages de communes indiquant que les opérateurs ne veulent pas poursuivre des liaisons vers les habitations, passant à travers les branchages d'arbre !

**-SIVOM Monestiès-Françoise MUSI :**

Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice et de l'IDEC, les roulements ont été revus, les problèmes au niveau du personnel s'amenuisent. Le projet de transfert des lits du Coustil vers le Domaine entraîne des travaux de restructuration du 3<sup>ème</sup>, voire du 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment au Domaine, et seront réalisés d'ici la fin 2026.

**-Trifil-réunion du 4 Octobre 2023-Katja ZWEERUS :**

Quelques repères : le ramassage et le tri des ordures est un service public, Trifyl est un syndicat départemental mais qui fonctionne ensuite par intercommunalités.

Ce sont les communautés de communes qui collectent, et Trifyl qui trie, valorise, traite.

Des améliorations se préparent, car chaque personne génère annuellement :

- 215 kilo de déchets non-triés, *dont un tiers sont des biodéchets.*

Seul 38 % du contenu des poubelles 'noires' s'y trouve à juste titre, le tri est encore loin d'être respecté.

- 59 kilos qui vont dans le 'bac jaune' et seront triés

- 30 kilos de verre.

Pour réduire les poubelles 'noires', il a été décidé que désormais les foyers devront isoler leurs biodéchets.

La solution retenue est de fournir à chaque foyer un seau et des sacs (orange) destinés à recevoir ces biodéchets. Les sacs devront ensuite être déposés dans les containers 'noirs'. Ainsi le ramassage (aspect coûteux de la filière) sera effectué en une seule fois. Sacs poubelle et sacs biodéchets seront ensuite acheminés pour tout le département vers Labessière-Candeil, près de Graulhet, où ils seront séparés par tri optique.

Les biodéchets y seront transformés en compost et biogaz, les ordures ménagères seront valorisées sous forme de biogaz et de combustible de récupération.

Cette usine départementale est en construction depuis 2019. Actuellement en période de mise en service/vérification, elle fonctionnera pleinement à partir d'avril 2024.

Les déchets qui peuvent être triés (bacs jaunes), sont acheminés vers le centre de tri de Labruguière, qui est fonctionnel depuis le 1er janvier 2023.

**Date prévue de début de la nouvelle collecte de biodéchets : 1<sup>er</sup> Janvier 2024.**

Chaque commune sera chargée de distribuer seaux et sacs orange à ses administrés. Bien entendu, la solution de loin la meilleure reste le compostage chez soi, que ce soit individuel ou collectif.

Le rapport annuel Trifyl peut être téléchargé sur [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr).

A noter que les conteneurs jaunes avec un % trop important de déchets ne devant pas s'y trouver sont redirigés vers la collecte Ordures Ménagères résiduelles.

Si la Communauté de Communes dépasse un certain poids d'ordures ménagères résiduelles par habitant, la facture du traitement sera augmentée de 60 %. Il en devient d'autant plus important de bien trier les déchets !

### **Redevance Spéciale.**

Pour ne pas taxer que les citoyens, les entreprises, (celles qui n'ont pas déjà leur propre organisation), associations et collectivités seront taxées au prorata des conteneurs remplis. Un schéma sera établi pour chaque cas (ramassage hebdomadaire, mensuel, ...). Vu sa taille, notre commune ne sera a priori pas concernée.

## **4- Délibérations et décisions :**

### **-RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :**

L'autorité compétente et organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service.

L'objet du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est de définir les conditions et les modalités d'exploitation auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes Carmausin-Ségala.

Considérant que la mise en œuvre des compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés requiert, nonobstant les pouvoirs de police exercés par les maires des communes membres de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, la promulgation d'un règlement communautaire applicable aux différents usagers du service de collecte,

Le Conseil Municipal approuve ce règlement voté par la 3CS.

-Les seaux et sacs biodéchets seront distribués en même temps que les croquandes et bulletins municipaux en fin d'année.

### **-CHOIX DES BLASON ET LOGO :**

Trois propositions de blasons, parmi celles proposées par l'association Reprebus et retenues par la Commune, ont été soumises au choix des habitants par mail. 72 votants se sont exprimés dont 54% habitant des résidences principales. 24 personnes se sont prononcées pour le Blason n°1, 19 pour le Blason n°2 et 29 pour le Blason n°3. Le Conseil Municipal décide, conformément au vote des habitants, de retenir le Blason n°3, lequel sera associé au Logo proposé par Reprebus, et validé par le Conseil. Adopté à l'Unanimité

## **5 - Infos et points à débattre :**

-Info sur la convention Montirat / Cultures en Partages pour l'utilisation de la salle des Sébiès pour l'activité Epicerie : une convention a été établie par le Maire de Montirat et est présentée au Conseil Municipal ; une pièce a été privatisée (servant autrefois de vestiaire) et la vente se fait dans la petite salle d'activités ; il est précisé dans la convention que cet usage est temporaire, proposé pour un an et que la solution d'un local externe à la salle, décidée en Commission Intercommunale Salle des Fêtes et approuvée par le Conseil Municipal de Saint-Christophe, reste l'objectif maintenu.

-Contribution au Forum Habitat-Energie -Samedi 2 Décembre 2023 de 9 h à 13h à Mirandol :

Des affiches ont été placées et une information a été diffusée par mail et sur le blog. Des flyers peuvent encore être distribués.

-Réunion Epage Viaur du 28 Novembre : Patrick FAUCOU se propose d'y assister.

Une aide à l'entretien de l'aire de détente communale pourrait être demandée (tonte au printemps-environ 1ha) à cet organisme. De même que des panneaux d'information et de signalisation. Peut-être une subvention pour le projet Passerelle vers Laparrouquial.

-Définition des Zones d'Accélération (zones pouvant éventuellement recevoir des installations) pour les EnR (énergies renouvelables) sur la Commune :

La commune est-elle favorable à définir certaines zones ? Quelles sont les contraintes pour chaque type d'installation (distance par rapport à l'habitat, orientation...).

Le Maire précise qu'il ne s'agit que de prospective qui n'oblige en rien la Commune et ne contraint pas les projets privés. L'examen de cartes et de données qui peuvent nous être fournies est à faire. Le sujet sera à rediscuter lors d'une prochaine séance.

-Préparation du prochain Bulletin Municipal-Angélique VIGUIER :

Les associations ont été sollicitées. Seules Reprebus et Les Rencontres de Saint-Christophe ont à ce jour fourni un article. Cultures en Partage ne souhaite pas apparaître sur le Bulletin Municipal et précise qu'un article les concernant sera publié sur le Bulletin Municipal de Montirat. Il est retenu de juste citer le nom de l'association. A prévoir : un article sur l'Aire de Détente, le récapitulatif des travaux de l'année, les infos comptables. Peu de nouveaux arrivants ; le sujet est remis à l'année prochaine. Les artisans présents sur la Commune seront cités.

-Cette année, le Conseil Municipal opte pour la distribution de croquandes.

-Un résumé de la réunion de travail du 14 Novembre concernant la Maison Communale, avec l'architecte, est fourni aux élus. Avec de nouvelles propositions. Et une nouvelle réunion à prévoir.

Séance levée à 22 h 00.

Prochain Conseil Municipal, date à définir

Adresse du blog de la Commune : <https://saint-christophe-tarn.fr/>